

Les amandes d'abricots amères contiennent un composé nommé amygdaline susceptible de libérer du cyanure lorsqu'il est ingéré. L'organisme humain peut éliminer de petites quantités de cyanure, mais de fortes doses peuvent se révéler fatales.

L'exposition à de fortes quantités de cyanure peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la confusion, de la faiblesse, des difficultés respiratoires, des douleurs abdominales, des nausées et vomissements, des convulsions ou un coma. Les personnes présentant ces symptômes doivent se rendre à leur centre de santé local.

Pour en savoir plus, communiquez avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments au 1 800 442-2342, ou consultez le site www.inspection.gc.ca.

Pour vous abonner aux avis de rappel, rendez-vous au <http://inspection.gc.ca/francais/util/listserv/listsubf.shtml>.

###

Renseignements aux médias

Wende Halonen
Agente principale des communications
Ministère de l'Exécutif et Affaires intergouvernementales
867 975-6048
WHalonen@gov.nu.ca

ᐱᓄᓕᓕᓕᓕᓕ ᓂᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐱᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐃᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ, ᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ, ᐃᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐃᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕᓕ ᐃᓕᓕᓕ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittut Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français au www.gov.nu.ca.